



# IMPÔTS LOCAUX DES RETRAITÉS MODESTES

Section de MEAUX-LIZY-  
DAMMARTIN



## FAISONS CESSER LE SCANDALE !

A quelques semaines du 1<sup>er</sup> tour des élections régionales qui devraient se traduire par une nouvelle déroute électorale du PS, ce dernier et le gouvernement feignent de découvrir les conséquences d'une mesure fiscale scandaleuse votée en 2008 par la droite et par **Mr COPÉ** notamment.

Car on peut bien parler de scandale quand des centaines de milliers de retraité(e)s modestes se voient réclamer jusqu'à 1 000 € d'impôts locaux, voire plus alors qu'ils en étaient exonérés auparavant.

C'est la conséquence pour ceux-ci de la perte de la demi-part dite des « parents isolés » ou des « veuves » dont ils bénéficiaient auparavant (voir au verso l'historique de cette mesure).

Voilà donc aujourd'hui que le gouvernement s'émeut d'une situation qu'il n'a jamais remise en cause depuis 2012 et qu'il a même aggravée en 2014 en fiscalisant la majoration de pension de 10 % accordée aux parents ayant élevé 3 enfants et plus.

Le problème qui agite aujourd'hui le gouvernement est pourtant bien connu depuis 2008. Il a été, dès 2009 et tout au long des années suivantes, à l'origine de nombreux déplacements dans les centres des finances publiques de contribuables, généralement retraité(e)s, surpris de voir leur impôt sur le revenu augmenté d'une année sur l'autre.

Le gouvernement n'ignorait pas non plus que les conséquences les plus lourdes de cette mesure se feraient sentir en matière d'impôts locaux. C'est d'ailleurs ce qui l'avait conduit l'an passé à faire voter un amendement prolongeant pour l'année 2014 les exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière dont bénéficiaient des contribuables qui auraient normalement dû en perdre le bénéfice. Et il était d'autant plus au courant du problème que **ces trois dernières années, il s'est systématiquement opposé à un amendement des députés du Front de Gauche demandant le rétablissement de la demi-part dite des « parents isolés ».**

En proposant aujourd'hui de neutraliser les effets de cette mesure seulement pour les années 2015 et 2016, le gouvernement se moque du monde ! Chacun aura compris qu'il s'agit d'une mesure purement électorale en vue des prochaines élections régionales et des élections présidentielles de 2017.

**Avec le PCF, exigez le rétablissement de la demi-part dite des « parents isolés » et l'exonération de la majoration de pension de 10 % pour les parents ayant élevé trois enfants et plus.**

E-mail : [pcfmeaux@orange.fr](mailto:pcfmeaux@orange.fr)

Blog : <http://www.pcfmeaux.com/>